

<http://www.snetap-fsu.fr/Financement-des-Assistants-d.html>



# Financement des Assistants d'Education : « enfumage » et/ou « contre-vérités » !

- Métiers - CPE AE-SH - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : lundi 19 janvier 2015

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Nous avons déjà donné l'alerte suite à la présentation le 1er Octobre dernier du projet de budget du Ministère de l'Agriculture, où il avait été annoncé que le financement des postes d'Assistants d'Éducation se ferait au « coût réel » en 2015.

Le simple examen des chiffres présentés démontrait à contrario que ce ne pourrait pas être le cas cette année encore !

En effet si l'on divisait le montant global des crédits annoncés (28 816 923 ₣) par le nombre d'[AE](#) (1247 / 1165 + 82 créés en 2015) on obtenait un financement de 23109 ₣ par AE. Si ce montant est en effet supérieur à celui qu'il était dans le budget 2014 (21 309 ₣) il est encore loin de celui des AE du Ministère de l'Éducation Nationale qui prévoit 26 598 ₣ pour 2015.

### Le « coût total employeur »

Mais la [DGER](#) persiste et signe par la voix de Philippe CUCCURU, sous directeur EDC, qui à l'occasion d'une réunion sur les dotations en personnels Vie scolaire et [ATLS](#), a réaffirmé le 11 décembre que les AE seraient bien financés au « coût total employeur » (23 400 ₣ selon ses dires) à compter de Janvier 2015.

Certes il indiquait bien qu'il s'agissait de financer non pas 1247 postes mais seulement les 1165 existants en 2014 ! Mais même avec cette notable précision, le compte n'y est toujours pas !

En effet le coût total employeur ne s'élève pas à 23 400 ₣ mais à 25 709,28 ₣ comme peut le démontrer le simple examen de la fiche de paye d'un Assistant d'Éducation (voir doc. joint) soit un différentiel de 2309 ₣/AE/an qui resterait à la charge des établissements.

Ce différentiel peut même atteindre plus de 3000 ₣ dans le cas où les AE peuvent bénéficier d'une indemnité de résidence qui porte alors le coût total employeur à 26 470 ₣/AE/an.

Il est également à noter que ces calculs ne tiennent pas compte de l'augmentation certes (très) modeste du [SMIC](#) horaire au 1er Janvier.

Un coût total employeur qui se « rapproche » très nettement du financement prévu et voté pour les AE de l'Éducation Nationale et dont le Sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences, n'arrivait pas à s'expliquer l'écart toujours au cours de ce même groupe de travail du 11/12.

### Le mirage des 82 postes supplémentaires

Le montant total des crédits votés pour le 2015 (28 816 923 ₣) permettrait donc au mieux de financer 1120 postes au « coût total employeur » réel !

Soit l'équivalent de 45 postes de moins sur les effectifs 2014 (1165).

Quant à l'annonce de 82 postes supplémentaires, il se confirme ce qui nous avait déjà été dit lors de rencontre avec le Cabinet, à savoir qu'il n'avait jamais été question de les mettre à disposition des établissements mais que leur « création » avait seulement servi d'argument à la négociation de crédits supplémentaires auprès du Ministère du Budget.

Alors tentative « d'enfumage » ou « contre-vérités » distillées par notre ministère, le sujet du financement des

## **Financement des Assistants d'Education : « enfumage » et/ou « contre-vérités » !**

---

Assistants d'Éducation que nous portons depuis de très nombreuses années est malheureusement toujours d'actualité.

Une chose est sûre, nous poursuivrons notre action et continuerons à être vigilants quant aux annonces qui peuvent nous être faites.

SNETAP-[FSU](#)/D.Revel/Janv. 2015